

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 5 mars à 17h30 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	2

Date de la convocation
27 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
10/03/2020

et publication le
10/03/2020

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneveau – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Yvon Guillosoou – Le Croisier Joël – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Paul le Boëdec donne procuration à Madame Nolwenn Burlot
Monsieur Georges Galardon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Rostrenen – Extension PA Kerjean – Autorisation de signature des marchés publics de travaux d'aménagement et de viabilisation

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 9 novembre 2017 a décidé de confier au cabinet Quarta un marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du parc d'activités économiques (PAE) de Kerjean à Rostrenen. Le Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a par la suite décidé la validation du schéma d'aménagement proposé et autorisé le Président à signer la demande de permis d'aménager, déposée à la mairie de Rostrenen le 18 janvier 2019.

Le Président rappelle également que le Conseil Communautaire du 29 mai 2019 a approuvé les travaux réalisés par le SDE 22 relatifs aux réseaux gaz, télécom, électricité et éclairage public, d'un montant total de 301 020 € HT avec une participation de la CCKB évaluée à 141 794,80 € HT en application de la délibération du 7 juillet 2014 relative à l'adhésion de la CCKB au SDE 22.

Par ailleurs, par délibération présentée préalablement, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la déclaration de projet au titre de l'article L.126-1 du code de l'environnement et la levée des réserves suite à l'enquête publique portant sur le permis d'aménager.

Le Président rappelle également que le Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises pour ledit projet, décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Terrassement – Voirie
- Lot n°2 : Assainissement – EP
- Lot n°3 : Espaces verts

Suite à cette approbation, un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis via le profil acheteur de la CCKB le 29 janvier 2020, pour une remise des offres fixée au 24 février à 12h00, et ce sous la forme d'une procédure adaptée.

Douze plis ont été transmis par voie dématérialisées sur le profil acheteur de la CCKB, conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-2 et suivants du code de la commande publique.

Le Président présente le rapport d'analyse des offres dressé par la cabinet Quarta, maître d'œuvre, suite à l'ouverture des plis du 24 février 2020.

Lot	Estimation du maître d'œuvre	Dénomination du candidat	Offre retenue
1- Terrassement – voirie	451 053,00 € HT	COLAS CENTRE OUEST – PLOURAY	364 542,30 € HT
2- Réseaux EU – EP – AEP	208 707,10 € HT	SETAP – COETMIEUX	149 340,00 € HT
3- Espaces verts	74 445,10 € HT	ID VERDE - TREDANIEL	84 383,90 € HT
TOTAL	734 205,20 € HT	TOTAL	598 266,20 € HT

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité des votants,

- De confirmer le projet d'extension du PA de Kerjean à Rostrenen pour un montant de 598 266,20 € HT ;
- D'attribuer le lot n°1 à COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 364 542,30 € HT ;
- D'attribuer le lot n°2 à SETAP pour un montant de 149 340,00 € HT ;
- D'attribuer le lot n°3 à ID VERDE pour un montant de 84 383,90 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de travaux relatifs à l'extension du PA de Kerjean à Rostrenen.

Le Président,
Jean-Yves Philippe